

Découvrez www.mybeautytraining.com
votre nouveau partenaire **formation** dédié à la beauté

ETABLISSEMENT DE BRIVE

ZA DU MAZAUD

BOY DIFFUSION

19100 BRIVE

Tél. 05 55 74 43 73 Fax

email brive@boy-diffusion.fr

Siret 39971637200095

Livré à :

LE KIOSQUE DE LA COIFFURE

L'HOMME EMILIE

PLACE DE BONNEVIOLE

46130 PRUDHOMAT

LE KIOSQUE DE LA COIFFURE

L'HOMME EMILIE

PLACE DE BONNEVIOLE

46130

PRUDHOMAT

Echéance le 30/04/2025

Paiement : LCR 30 Jours Fin de Mois

Transporteur :

Page 1/2

Fracture

Date	Numéro pièce	Client	Votre référence	Commercial	R42
10/03/2025	1295922	CB036108	TICKET N° 56032 CAISSE 368	FREDERIC JAULHAC	

Référence	Désignation	Quantité	Prix brut	Remise	Prix net	Montant HT	TVA
128595	DIFFUSEUR VELECTA ORIG.1.3 1.4 / ICONIC 1.7	1,00	16,94		16,94	16,94	1
112646	TOND.WAHL FINITION MOBILE SHAVER	1,00	19,92	20,00%	15,93	15,94	1
120738	DESIGN LAB POWDRE FIXANTE EXTRA MATE 8G	2,00	9,44	20,00%	7,55	15,10	1
107164	BYE BYE PIDO SH 200ML	2,00	7,01	20,00%	5,60	11,22	1
131361	BROS.D MELI MELO METAVERSE X1	3,00	5,90	50,00%	2,95	8,85	1
107278-D25	BROS.RDE PRO THERMAL	1,00	9,95	50,00%	4,97	4,98	1
128517	BROS. ESSENTIAL BLOWOUT CLASSIC D25	2,00	10,26	20,00%	8,20	16,42	1
111111-D12	BROS.RDE CURL STYL.THERM	1,00	6,85	20,00%	5,48	5,48	1
104254	BROS.CRABE DOUBLE TUNNEL NOIR 8450932	1,00	2,50	20,00%	2,00	2,00	1

RECAPITULATIE

Produits Vente

Accessoires

26,32	+8.85+16.42=51.59€
-------	--------------------

70,61

Total HT	% esc.	Escompte	Eco-contribution	Base T.V.A	Taux	Montant T.V.A	T.T.C.
96,93							**** 116,32
			1	96,93	20,00	19,39	Facture : 116,32

Clause de réserve de propriété

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci. Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer. En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

Conformément aux articles 441-6 et D411-5 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € par frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Règlement par virement, merci de rappeler votre
code client en référence

IBAN : FR76 3000 4024 9700 0109 6874 877

BIC-ADRESSE SWIFT : BNPAFRPPXXX

A découper et joindre à votre règlement par chèque

Net à Payer : 116,32EUR au plus tard le 30/04/25

Client : CB036108 Facture : 1295922 du 10/03/2025

SAS BOY DIFFUSION

TOULOUSE

ARTICLE 1 - COMMANDE

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente sous réserve des éventuelles dérogations qui auraient été convenues par les parties, préalablement et par écrit. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par Boy Diffusion. Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente ont été mises à la disposition du client.

ARTICLE 2 - PRIX

- 2.1** - Les prix de nos produits sont indiqués sur nos tarifs en euros hors taxes, hors participation aux frais de port, d'emballage, de traitement et d'expédition qui seront facturés en sus et qui seront précisés au client lors de la validation définitive de sa commande.
- 2.2** - Boy Diffusion se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes sous réserve de disponibilité à cette date.
- 2.3** - Boy Diffusion se réserve le droit de proposer aux clients des promotions ponctuelles limitées dans le temps.
- 2.4** - Les renseignements portés sur les catalogues, notices, barèmes ou autres documents ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.
- 2.5** - Clause de réserve de propriété : Les produits demeurent la propriété de Boy Diffusion jusqu'au complet encaissement du prix par Boy Diffusion.

ARTICLE 3 - DISPONIBILITE

Nos offres de produits et prix sont valables dans la limite des stocks disponibles. Des indications sur la disponibilité des produits vous sont fournies au moment de la passation de votre commande. Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de votre commande nous vous en informerons par téléphone, mail ou par courrier dans les meilleurs délais.

ARTICLE 4 - LIVRAISON**4.1 - Généralités**

Les délais indiqués sont des délais moyens habituels et correspondent aux délais de traitement et de livraison en France. Les produits sont livrés à l'adresse de livraison que vous avez indiquée au cours du processus de commande. En cas d'articles livrables à des dates différentes compte tenu de leur disponibilité, le délai de livraison est basé sur le délai le plus long. Boy Diffusion se réserve toutefois la possibilité de fractionner les livraisons. La participation aux frais de traitement et d'expédition ne sera facturée que pour un seul envoi. Boy Diffusion ne pourra être tenu responsable des conséquences dues à un retard d'acheminement : les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner ni pénalité pour retard, ni annulation de la commande, ni paiement différé. En aucun cas il ne peut nous être demandé de dommages intérêts. Boy Diffusion décline toute responsabilité en cas de délai de livraison anormal du fait des services d'acheminement, des moyens de transport de même qu'en cas de perte des produits commandés ou de grève. Les risques du transport sont supportés par le client, quelques soit le mode transport ou les modalités de règlement du transport ; le client devra formuler une réclamation motivée auprès des services d'acheminement ou auprès du transporteur, dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la livraison. Un franco de port sera accordé pour toute commande d'un montant net supérieur à 120,00 € HT. Pour toute commande d'un montant net situé entre 60,00 € HT et 119,99 € HT, une participation de 4,00 € HT aux frais de port et de conditionnement sera facturée. Pour toute commande d'un montant net strictement inférieur à 60,00 € HT une participation de 8,00 € HT au frais de port et de conditionnement sera facturée. Ces conditions sont applicables à toutes les commandes, au départ de la centrale de Toulouse comme au départ des agences de la région Grand Sud composée des départements suivants : 09, 31, 65, 64, 40, 32, 33, 47, 82, 24, 19, 46, 15, 12, 81, 48, 11, 66 (départements évolutifs et non exhaustifs).

4.1A - Commande sur le site internet, un franco de port sera accordé pour toute commande d'un montant net supérieur à 99,00 € HT passée sur le site www.labeautepro.fr. Pour toute commande inférieure à 99,00 € HT livrée en salons et instituts uniquement, 5,90 € HT en livraison express 24h/48h, 7,90 € HT en livraison express Chronopost 24h/48h, sera facturée pour une participation aux frais de port et de conditionnement. Pour toute commande inférieure à 99,00 € HT livrée pour les coiffeuses à domicile et esthéticiennes à domicile, étudiants et salariés, les frais de port et conditionnement seront de 7,90 € HT en livraison express par Chronopost en 24h/48h, 5,90 € HT en livraison standard par Colissimo en 48h/72h. Pour toute commande inférieure à 99,00 € HT les frais de port et de conditionnement seront facturés à la hauteur de 6,90 € HT en point relais en livraison express par Chronopost 24h/48h, 5,90 € HT en livraison standard So Colissimo Relais 48h/72h. Ces conditions sont applicables à toutes les commandes, au départ de la centrale de Toulouse dans les départements suivants : 09, 31, 65, 64, 40, 32, 33, 47, 82, 24, 19, 46, 15, 12, 81, 48, 11, 66, 87, 03, 63, 48, 34, 71, 69, 42, 07, 30, 39, 01, 38, 26, 84, 13, 74, 73, 05, 04, 06, 83, (départements évolutifs et non exhaustifs). A défaut, les frais de port seront à la charge du client.

4.2 Problèmes de livraison

Vous devez notifier au transporteur et à Boy Diffusion toutes réserves sur le produit livré (par exemple : colis endommagé, déjà ouvert...) dans les 2 jours suivant la réception du produit, avant utilisation du produit contesté. Puis, en fonction des cas définis à l'article 4.3 ci-dessous, vous pouvez bénéficier des conditions d'échange prévus à cet article.

4.3 - Conformité des produits

Nos ventes sont fermes et ne peuvent faire l'objet d'une reprise ou d'un échange. Tout retour de marchandise sans accord préalable sera refusé et fera l'objet d'un renvoi à l'expéditeur à ses frais.

Nous nous engageons à vous échanger les produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à votre commande. Dans ce cas vous devez en faire état de manière détaillée préalablement par écrit. Après accord écrit de notre part, vous pourrez nous renvoyer le ou les produits, pour échange. La demande doit être effectuée dans les sept jours ouvrés suivant la livraison. Toute réclamation formulée hors de ce délai ne pourra être acceptée. Les produits doivent nous être renvoyés dans l'état dans lequel vous les avez reçus avec l'ensemble des éléments livrés (accessoires, emballage, notice...). Les frais d'envoi vous seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour vous seront remboursés. Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur. La responsabilité de Boy Diffusion ne saurait être engagée en cas de non-respect de la législation du pays où les produits sont livrés. Il vous appartiendra de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'importation ou d'utilisation des produits que vous envisagez de nous commander.

ARTICLE 5 - PAIEMENT

Le prix de vente est payable comptant à réception de facture, avant enlèvement de la marchandise sauf autres modalités prévues expressément par des conditions particulières figurant sur la facture.

En cas de paiement avant la date prévue aucun escompte n'est accordé.

Conformément à l'article 441-6 du code du commerce, tout retard de paiement entraînera des pénalités de retard exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire, au taux fixé à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit. Conformément aux articles 441-6C.COM et D.441-5C.COM, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En cas de livraison partielle, la non-livraison ou le report du solde ne peut retarder le paiement de la partie livrée.

D'une manière générale, le non-paiement d'une facture à échéance, ainsi que le non-retour d'un effet de commerce dans le délai légal rend immédiatement et de plein droit, sans mise en demeure, exigibles toutes créances de Boy Diffusion, même non encore échues et peut entraîner la suspension de l'exécution et de la livraison de toutes commandes en cours. Les commandes de matériel et de mobilier font l'objet de conditions particulières.

ARTICLE 6 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Boy Diffusion reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci.

Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer.

En conséquence, en cas de non-paiement, Boy Diffusion est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.

Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

ARTICLE 7 - CONDITIONS SPECIALES COMMANDES MATERIELS ET MOBILIERS**7.1 - COMMANDE**

Un acompte de 40% sera versé à la commande, le solde devra être réglé avant enlèvement de la marchandise. Si les marchandises sont expédiées, le règlement du solde devra intervenir dans les 72 heures précédant la date de livraison. Toutefois, si une impossibilité de livraison intervenait du fait du client dans les délais prévus à la commande, le règlement devrait être fait au plus tard à 30 jours après la date de la commande. Dans cette hypothèse, la marchandise restera à disposition du client avec des frais de stockage. Nos prix s'entendent hors livraison, hors installation, à disposition au dépôt. La livraison et l'installation feront l'objet d'un devis, et seront fonction des kilomètres et du temps passé. La commande ne sera validée dans tous les cas qu'après encaissement du chèque d'acompte.

7.2 - TARIFS DE LIVRAISON

Forfait 1 : Livraison par une seule personne (collaborateur LBP), charge au client de prévoir une personne capable d'aider notre livreur au déchargement dans le cas de matériel lourd ou encombrant (bac, coiffeuse, caisse, etc...)

• Forfait de 75 € HT.

• OFFERT pour toute commande supérieure à 1 000 € HT d'achat

Forfait 2 : Livraison par deux personnes (collaborateur LBP et/ou intérimaire)

• Forfait de 115 € HT

• 75 € HT pour toute commande supérieure à 1 000 € HT d'achat

Forfait 3 : Pour les casques et infras (marchandises sensibles), expédition spéciale par transporteur (sans montage, ni pose)

• Forfait de 58 € HT pour les casques et infras

Sur devis pour tout autre mobilier.

7.3 - TARIFS SAV MOBILIER

Les frais d'intervention SAV Mobilier seront facturés sur la base des éléments suivants :

• Frais de déplacement : 50,00 € HT sur les secteurs de couvertures Boy Diffusion

• Main d'œuvre : 30,00 € HT

Il est à noter que durant la période de garantie fabricant, seules les pièces seront fournies à titre gratuit. La main d'œuvre et les déplacements resteront à la charge du client.

ARTICLE 8 - SERVICE APRES-VENTE

Les interventions par le service après-vente "hors garantie" feront l'objet d'un devis. Aucune intervention ne sera effectuée sans devis accepté avec un acompte de 30% encaissé. Le solde, lui, qui sera remis à la signature du devis sera encaissé après l'intervention. Les déplacements seront facturés 50€ HT, auxquels s'ajouteront les frais de main d'œuvre forfaitisés. Si le service après-vente sollicité par le client dans le cadre d'une garantie, s'avérerait en définitive ne pas relever d'une quelconque garantie de *Boy Diffusion* en application de l'article 2, le déplacement serait facturé dans les conditions que ci-dessus énoncées ainsi qu'un forfait pour main d'œuvre de 30 Euros HT par heure.

Dans le cas d'une souscription au Contrat de Maintenance Sérénité proposé par Boy Diffusion la garantie de la marchandise sera étendue à 3 ans, permettant l'intervention des techniciens *Boy Diffusion* sans surcoût de déplacement, ni de main d'œuvre durant cette période.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE